



# Les décisions du Bureau en bref

10 novembre 2021

## Parc naturel régional du Pilat 10 novembre 2021

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

---

### ACTUALITÉS DES COMMISSIONS

- Le 5 octobre 2021, le Comité de pilotage Économie de proximité a octroyé le mentorat du Parc à 2 projets : l'un à Saint-Julien-Molin-Molette et l'autre à Maclas, en vue du lancement d'une campagne de financement participatif. Le comité a également échangé sur l'appel à projets « rénovation de locaux vacants pour faciliter l'installation d'activités économiques - fonds LEADER », déjà lancé à destination des collectivités.

### PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé le renouvellement de la Convention de partenariat avec Scouts et Guides de France pour 2022. En 2021, 390 scouts ont été accueillis dans le Pilat et 23 chantiers participatifs ont été réalisés pour le compte de communes et d'associations du parc.

### ÉLECTION DES VICES-PRÉSIDENTS

Suite à des démissions et aux élections régionale et départementale, le Bureau a désigné 7 Vice-Présidents :

- 1<sup>ère</sup> vice-présidence en charge de l'Aménagement du Territoire et du Paysage, en charge également des Finances : Charles ZILLIOX (Communauté de communes du Pilat Rhodanien)
- 2<sup>ème</sup> vice-présidence en charge de l'Agriculture et de la Forêt : Valérie PEYSSELON (Département)
- 3<sup>ème</sup> vice-présidence en charge de l'Énergie, de la Mobilité et du Climat : Luc THOMAS (Vienne Condrieu Agglomération)
- 4<sup>ème</sup> vice-présidence en charge de la Biodiversité et de l'Eau : Christine ROBIN (Communauté de communes des Monts du Pilat)
- 5<sup>ème</sup> vice-présidence en charge de l'Éducation, la Sensibilisation et des Actions culturelles : Jean-Philippe PORCHEROT (Saint-Étienne Métropole)
- 6<sup>ème</sup> vice-présidence en charge de l'Économie de proximité : Virginie FERRAND (Région)
- 7<sup>ème</sup> vice-présidence en charge du Tourisme et des Loisirs : Bernard CHAMPANHET (Ville-Porte)

## DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT

Le Bureau a validé :

- les dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'Union européenne, Saint-Etienne-Métropole et la Communauté de communes des Monts du Pilat pour la mise en place du dispositif de paiement pour services environnementaux pilotée par le Parc. Ce dispositif concerne 34 exploitations agricoles du Haut-Pilat sur 5 ans qui disposeront d'une enveloppe de 1 209 628 € ;
- la modification de la demande de subvention du Parc pour la réalisation des « Rendez vous de mon Parc » en 2022.
- la modification du plan de financement du projet d'Observatoire territorial de la forêt porté par le Parc ;
- les demandes de subventions, dans le cadre du Plan Pastoral Territorial, portées par l'association Patur'en Pilat pour le compte de trois exploitations agricoles : l'une à Saint-Sauveur-en-Rue, l'autre à Longes et la troisième à Saint-Paul-en-Jarez. Ce Plan est financé par la Région et l'Union européenne. Ces demandes avaient été préalablement validées par le Comité de pilotage agriculture durable du Parc.

## PROGRAMMATION PRÉVISIONNELLE 2022

Le Bureau a validé le programme prévisionnel d'actions pour lesquelles le Parc, en 2022, pourrait solliciter pour son compte ou celui de ses partenaires des subventions nationales, régionales et départementales.

Ce programme dépendra des conditions de renouvellement du contrat de Parc avec la Région. Pourraient être notamment lancés :

- un appel à initiatives concernant la préservation des forêts de pente et la gestion forestière en zone de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) ;
- un appel à projets en lien avec l'optimisation de l'éclairage public ;
- un appel à projets dont l'éligibilité à des soutiens pourrait être décidée en lien avec des citoyens

## POINTS DIVERS

Le Bureau a échangé sur :

- le projet de scénographie de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez porté par Saint-Etienne-Métropole. Le Bureau suggère de veiller à ce que le projet ne soit pas trop élitiste et ne repose pas quasi exclusivement sur des outils numériques ;
- la sollicitation du GAL Ardèche verte visant à son rapprochement avec le GAL Pilat afin de déposer une candidature commune au futur programme européen LEADER. Le Bureau souhaite connaître quels sont les EPCI du GAL Ardèche Verte volontaires pour rejoindre celles du Pilat et quels sont les sujets qu'ils souhaitent travailler dans le cadre du futur programme LEADER.

### Prochaines réunions du Bureau

- 15 décembre à 18h30
- 19 janvier à 18h30



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01

info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)